

Droit d'alerte demandé par la CGT **refusé par la coalition CFDT-CFTC-CGC-Direction**

La coalition « Syndicalo-Directionnelle » fait encore des siennes

Lundi 24 mai 2004, lors du CE de PSE, nous avons demandé aux élus de voter le déclenchement d'un droit d'alerte concernant l'annulation des rotatives annoncée le 15 avril par Yves de Chaisemartin.

Une majorité de voix était nécessaire pour déclencher ce droit.

Avant de procéder au vote, le secrétaire par intérim du Comité d'Entreprise annonçait l'abstention des élus CFDT-CFTC. La CGC faisait de même. Le secrétaire a précisé que, selon la loi : « (...) *les abstentions, les votes blancs ou nuls étant assimilés à des votes s'opposent à la résolution.(...)* ».

Le vote a donné le résultat suivant :

3 élus CGT pour

3 élus CFDT-CFTC-CGC se sont abstenus.

En conséquence, le droit d'alerte est refusé et vous ne pourrez pas avoir de réponses aux questions CGT

Cependant, tout n'est pas perdu. La coalition CFDT-CFTC-CGC a menacé la Direction de voter ce droit au mois de juin si jamais les rotatives n'étaient pas re-confirmées...

(MM. Guilbert, Fanneau, Brun et même Yves de Chaisemartin ont eu très peur...)

Ces élus considèrent l'information que la Direction devait nous fournir comme superflue et sans importance, puisque la direction avait déjà répondu à leurs trois questions.

Vraisemblablement pour les élus CFDT-CFTC-CGC, les conséquences sur nos emplois de l'annulation des rotos ne les intéressent pas.

En bloquant ce Droit d'alerte, ils privent tous les salariés de PSE d'informations leur permettant de se faire une opinion.

***C'est le renouveau syndical prôné
par la coalition, qui fait alliance avec la
Direction pour le « bien-être » des salariés (??)***

Mardi 25 mai 2004